

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/28-septembre-journee-mondiale-du-droit-a-l-acces-a-l-avortement>



École & société



28 septembre : journée mondiale du droit à l'accès à l'avortement

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : vendredi 17 septembre 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Cette journée mondiale du droit d'accès à l'avortement a pour objectif de sensibiliser aux dangers des avortements clandestins et d'appeler les politiques à dépénaliser son accès pour toutes les femmes et sans conditions. Certains pays semblent marquer un retour en arrière alors que d'autres avancent dans bonne voie.

IVG : même interdit, les femmes le pratiquent

Selon l'Institut Guttmacher, le taux d'avortements est de 37/1000 dans les pays qui l'interdisent ou le limitent, et de 34/1000 personnes dans les pays qui l'autorisent. Ainsi, la criminalisation de cet acte ne réduit pas les besoins mais accroît les risques médicaux. L'OMS estime que 22 millions d'avortements dangereux sont prodigués chaque année ; c'est d'ailleurs la troisième cause de mortalité maternelle.

Les anti-IVG maintiennent leur offensive

Fin janvier 2021, la Pologne a validé la quasi-interdiction de l'IVG et le Honduras a durci son accès. Le 1er septembre dernier, la Cour suprême des États-Unis, saisie en urgence, a refusé de suspendre la loi texane qui interdit l'avortement après six semaines de grossesse et qui encourage, *via* une prime, la population à dénoncer les contrevenants. En août, sur la chaîne C8, un film américain anti-avortement financé par l'Église évangélique a été diffusé sans contextualisation et avec des erreurs scientifiques.

Des pays où la loi évolue vers la reconnaissance de ce droit

En avril dernier, l'Équateur a dépénalisé l'avortement en cas de viol. Le 7 septembre, la Cour suprême du Mexique a estimé que toute entrave à l'IVG était inconstitutionnelle ; ainsi, toute femme se voyant refuser l'acte, peut déposer un recours qui ordonnera que l'avortement soit pratiqué. Enfin, la Thaïlande a octroyé le droit d'accès à l'IVG pour toutes les femmes jusqu'à la douzième semaine en février 2021.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, l'accès au droit à l'avortement concrétise un droit fondamental : celui de disposer de son corps. C'est aussi un défi de santé publique, car autorisé ou non, les femmes pratiquent l'avortement dans des proportions équivalentes.

Reste à faire front face aux obscurantistes, essentiellement animés de considérations religieuses, qui font obstacle à ce droit universel. Ici encore, l'éducation est le plus puissant levier de changement.